



Sommaire

Page 2 :

- AGC CESAME : Principales mesures de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023

Franchise en base de TVA : Révision des seuils

Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

Et si...en 2023 !

Et si, en 2023, nous nous prenions à espérer. Et si Vladimir et Volodymyr décidaient de s'installer autour d'une table qui ne mesurerait pas 10 mètres de long pour y déguster ensemble bortsch, caviar et autre bœuf stroganoff ou vatrouchka délicieusement sucrée.

Et si, dans ce qui pourrait être un tourbillon de feuilles entre deux saisons, le covid décidait de s'éloigner vers d'autres horizons, laissant au monde le temps de reprendre son souffle et à la science, sereinement, le temps de procéder.

Et si nous retrouvions un peu cette souveraineté économique et industrielle qui commence à manquer, là où nous ne sommes même plus capables de fabriquer un pantalon, une voiture, un jouet, un téléphone, un cachet...

Et si les politiques se mettaient à ne plus confondre l'importance de la fonction avec l'indécence de l'affliction. Et si Elisabeth apprenait à gouverner autrement qu'en appliquant son pitoyable 49-3. Un peu comme si, finalement, elle ne connaissait que cette petite musique, n'avait appris que cette regrettable partition. Et si nos députés s'unissaient pour lui rappeler qu'un pays ne se dirige pas en utilisant le mépris, mais en tenant compte, loin des alliances politiciennes, des suffrages qu'exprime la démocratie.

Et si notre président, plutôt que de cajoler des footballeurs milliardaires, s'intéressait une bonne fois pour toutes au sort des artisans, des paysans, des ouvriers, des infirmières... Au sort de ceux qui passent toujours à côté des soutiens et des indemnités car ils se situent dans cette fatidique moyenne où ils n'ont jamais le droit d'être aidés.

Et si le premier d'entre nous arrêta de nous infantiliser après nous avoir imposé le sauf conduit, le kilomètre à ne pas dépasser, le café qu'il fallait boire assis, le vaccin qui ne sait même plus à quelle épaule se vouer, la rue à traverser, le Gaulois réfractaire, les gens qui ne sont rien, le pognon de dingue, le placebo du **"quoi qu'il en coûte"**, le saupoudrage des cent euros, la retraite à 65 balais et, entre autres prescriptions inadaptées, celle de vouloir **"emmerder les non vaccinés"**. Et si, justement, ceux qui nous gouvernent arrêtaient de nous emmerder, pour préférer, aux contraintes inutiles, des mesures réellement appropriées au contexte économique et social que nous sommes en train de traverser.

Et si, à ce propos, nous laissions un peu de côté le dogme écologique avec des environmentalistes qui ne représentent que 2 % des élus, mais qui conditionnent à peu près tout ce qui se vote, de Matignon aux assemblées.

Et si la prêtresse du wokisme et de l'écoféminisme, le promoteur de l'antispécisme, les intercesseurs de l'anarchie et de l'activisme réunis s'en allaient ailleurs fourguer leurs idéaux d'enfants gâtés, ailleurs que sur ces plateaux TV où ils sont un peu trop systématiquement invités, ailleurs, au pays des artistes de variété qui confondent le rêve et la réalité entre deux bassines de coke, le fric des spots télévisés et le consumérisme du succès.

Et si (certains) médias un peu trop subventionnés décidaient enfin d'exercer convenablement leur métier, non pas en hiérarchisant les sujets, non pas en minimisant, en orientant ou en accentuant les faits, non pas en obéissant à la main qui nourrit, mais en se souvenant de ce qu'est cette déontologie censée privilégier l'information à la dissimulation, la vérité à la rentabilité.

Et si, en ce début d'année, l'on nous expliquait vraiment pourquoi l'électricité doit tant augmenter, pourquoi le prix du carburant doit à nouveau flamber, pourquoi nous allons "manquer" de tous ces biens de consommation qui font grimper les prix, s'effondrer le pouvoir d'achat et trembler ceux qui devront "sans broncher" se contenter de ce qu'ils ont. Pendant que d'autres, chez les banquiers, chez les financiers, chez les boursicoteurs, chez les spéculateurs, regardent le monde tourner en alimentant au passage l'escarcelle de ces fortunes qui n'ont jamais été autant rassasiées.

Et si, en 2023, quelque part entre ce que nous ne voulons plus et ce que nous n'accepterons pas, nous pouvions enfin, pourquoi pas, nous mettre à espérer !

Article de Jean-Paul Pelras, paru dans le journal l'Agri.



Les principales mesures de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023

Certaines dispositions impactent les entreprises, notamment leur gestion de la paie en 2023.

Arrêts dérogatoires COVID

Les salariés contaminés par la covid-19 bénéficient jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard d'indemnités journalières et d'un maintien de salaire patronal dans des conditions dérogatoires (pas de délai de carence, pas de condition d'ancienneté...). L'arrêt de travail est établi par l'assurance maladie après une déclaration effectuée via un service en ligne.

Les salariés présentant des symptômes de l'infection ne sont plus éligibles aux arrêts dérogatoires.

Déduction forfaitaire de cotisations patronales

Dans les entreprises d'au moins 20 et moins de 250 salariés, toute heure supplémentaire effectuée à compter du 1^{er} octobre 2022 ouvre droit à une déduction forfaitaire des cotisations patronales.

La déduction est imputable sur les cotisations sociales dues au titre de l'ensemble de la rémunération versée, et non plus seulement au titre des majorations salariales.

Monétisation des RTT (régime social)

Le salarié peut, sur sa demande et en accord avec l'employeur, renoncer à tout ou partie des journées ou demi-journées de repos acquises au titre des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

La déduction forfaitaire des cotisations patronales, jusqu'alors réservée aux entreprises de moins de 20 salariés, est applicable à la renonciation de jours intervenant dans les entreprises de 20 à moins 250 salariés.

Les modifications apportées impactent la rémunération et le poids des charges sociales. Des questions, un accompagnement ? N'hésitez pas à contactez votre expert-comptable !

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : www.maisondelartisan.fr

«Notre expertise au service de votre réussite»

Franchise en base de TVA : révision des seuils pour 2023, 2024 et 2025

Les seuils pour la détermination de la franchise en base sont relevés pour 2023, 2024 et 2025.

	2020-2021-2022		2023-2024-2025	
	Seuil droit commun	Seuil majoré	Seuil droit commun	Seuil majoré
Ventes et fourniture de logement	85 800 €	94 300 €	91 900 €	101 000 €
Prestations de services	34 400 €	36 500 €	36 800 €	39 100 €

Pour rappel, le bénéfice de la franchise en base s'applique :

- Lorsque l'année civile précédente les recettes n'excèdent pas 91 900 € (pour les livraisons de biens) ou 36 800 € (pour les prestations de services)
- Ou lorsque l'avant dernière année les recettes n'excèdent pas 91 900 € ou 36 800 € et que l'année précédente les recettes n'excèdent pas 101 000 € ou 39 100 € ;

En cas de dépassement en cours d'année des seuils majorés, la TVA devient exigible au premier jour du mois de l'exercice de dépassement des seuils précités.

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.



LEGIPOLE CONSEIL

LEGIPOLE CONSEIL
S.C.P SIMON - DELONCA - BROS
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Tecnosud – 80 Rue James Watt
66100 PERPIGNAN

EXPERTISE 22

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 3.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 22220 TREGUIER
1 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
907 638 761 R.C.S. SAINT BRIEUC

GERANCE – SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Perpignan du 30/09/2022, l'Associé Unique a :

- constaté à compter du même jour, la démission de ses fonctions de gérant de M. Thierry COSTELLA et a nommé à compter du même jour en remplacement M. Geoffrey REISER demeurant 66200 CORNEILLA DEL VERCOL – Chemin de Villeneuve;

- décidé de transférer le siège social sis à 22220 TREGUIER – 1 Rue de la République à 66200 CORNEILLA DEL VERCOL – Chemin de Villeneuve II en résulte les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

Nouvelles mentions :

Gérant : M. Geoffrey REISER demeurant 66200 CORNEILLA DEL VERCOL – Chemin de Villeneuve.
Siège social : 66200 CORNEILLA DEL VERCOL – Chemin de Villeneuve.

Dépôt légal aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Saint Briec et de Perpignan.

Pour avis,
Le Représentant Légal

s = i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

T.D.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
IMPASSE BENJAMIN FRANKLIN
66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
894 172 675 RCS PERPIGNAN

Par décision de l'AGE du 30/11/2022 et compte tenu de la signature de l'acte sous seing privé 30/11/2022, il a été pris acte de la démission de M. Christophe GIMENEZ de ses fonctions de cogérant avec prise d'effet au 30/11/2022. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Modification sera réalisée de l'article 17.

Pour avis La Gérance.

Vous aussi, réalisez des économies

en comparant gratuitement vos factures fournisseurs

Quelques exemples d'économies constatées



Véhicules



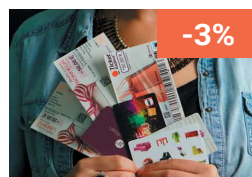
Fournitures de bureau



Intérim



Contrôles réglementaires
& sécurité incendie



Outils de motivation



Téléphonie



Entretien du linge et EPI



Maintenance et entretien



Grossistes alimentaires

Contactez-nous

Retrouvez ces offres sur www.lesavantagesdeproximite.fr
Plus d'informations par téléphone **02.51.25.20.11**



La caution
des professionnels



GARANCE
Garants de votre
indépendance

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Pâtisseries et Boulangers-Pâtisseries:

- ➔ Montage en chocolat pour Pâques : **23 et 24 Janvier 2023** par **J. CHAUCESSE «MOF»**
- ➔ Petits gâteaux d'été : **06 et 07 Mars 2023** par **C. REDHON «MOF»**
- ➔ Bûches et gâteaux de Fêtes : **02 et 03 Octobre 2023** par **C. REDHON «MOF»**
- ➔ Viennoiseries : **date à venir (1^{er} semestre 2023)** par **S. CHEVALLIER «MOF»**

- Coiffure:

- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives : **30 Janvier 2023**
- ➔ Les Ombrés niveau 2 : **13 Février ou 13 Mars 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **27 au 28 Mars 2023**
- ➔ Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **05 Juin 2023**
- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **11 et 12 Juin 2023**
- ➔ Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**

- Esthétique:

- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **27 au 28 Mars 2023**

- Taxis:

- ➔ Formation continue : **07 et 08 Février 2023**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **03 et 26 Mai 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **06 et 07 Mars (1 jour et demi)**
- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **date à venir (1^{er} trimestre 2023)**

- Bâtiment :

- ➔ FEEBAT RENOVE : **dates à venir 1^{er} trimestre 2023**
- ➔ Habilitation élec BR-B1V exécutants : **dates à venir 1^{er} trimestre 2023**
- ➔ QUALIPAC : **20 au 24 Février 2023**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **dates à venir**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **15 au 17 Mai 2023**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **30/01/2023 au 02/02/2023 + test le 03/02**
- ➔ QUALIPV ELEC : **07 au 09 Mars 2023 ou 14 au 16 Juin 2023**
- ➔ Réglementation GAZ : **16-17 Février 2023**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **13 au 15 Mars 2023**
- ➔ Habilitation élec B2V-BR-BC exécutants : **Nouvelles dates à venir**
- ➔ Dépannage CLIM : **Nouvelles dates à venir**

- Toutes professions :

- ➔ SST (sauveteur secouriste au travail) :
- Initiale (2 jours) : **17 et 18 Avril 2023**
- Recyclage (1 jour) : **09 Juin 2023**

Petites Annonces

➔ Vds Salon mixte cause retraite sur Estagel : 06.32.18.88.40.

➔ Cordonnier/chaussures Vds cause retraite affaire centre-ville Carcassonne près de la place Carnot. Grand magasin bien agencé (atelier à l'arrière de la boutique). Prix : 55000€ (stock et machines compris). Bonne clientèle depuis 1984. Contact : 04 68 71 36 30 Portable : 06 46 18 67 50

➔ Vds atelier de garage mécanique Situé dans l'agglomération de Perpignan, ce garage d'une surface de près de 300 m² dispose de tout le matériel nécessaire à l'activité, 4 ponts, compresseur, valise de diagnostics automobiles, pneus..., un vaste bureau vitré, un vestiaire ainsi que des places extérieures pour exposer les véhicules d'occasions. Affaire cédée cause retraite, ce garage mécanique générale sera repris avec un bail neuf ou possibilité d'acquiescer les murs en sus. Pas de personnel à reprendre. Prix de vente hors stock.

Très bonne rentabilité Chiffre d'Affaires 2021 plus de 450 000 euros. Idéal pour un repreneur professionnel. Contact au 04.68.28.00.44.

➔ Vds local de 140m² de surface à Perpignan proche du Pont Joffre, 40m² de surface comprenant un local traversant 2 vitrines. Une donne sur l'avenue Joffre, l'autre sur l'avenue des eaux vives.

Il est composé d'une partie bureaux 80m² environ, coin cuisine, wc, grande vitrine avec entrée handicapée d'un côté et 3 marches de l'autre, avec rideaux. Plus un garage stockage de 40m² séparé par un petit couloir, avec fenêtre et un wc + une cave de 20m². Possibilité de créer un mezzanine, plafond 4.50ml environ. Parking municipal à 1€ la demie journée en face dans la rue. Arrêts de bus en face. Copropriété avec faibles charges 700€/an et TAXE FONCIERE 990€...Idéal artisan, profession libérale, association, commerce sauf restauration. Direct propriétaire. Anciennement occupé par artisan pendant 10 ans. Prix : 94000€ Contact : 04 68 29 45 71.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1^{er} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires

